

# APPEL À PROJET

# **STAYCATION XL 2021**

RESTER CONNECTÉ PENDANT L'ÉTÉ À IXELLES

## 1. INTRODUCTION

*Staycation XL. Rester connecté pendant l'été à Ixelles* est un pas prudent pour reconstruire la vie sociale et culturelle qui a été fort éprouvée par la pandémie de COVID-19. Cet appel à projet apporte dès lors une attention particulière au rôle de connexion que les initiatives culturelles jouent dans la société.

Cet appel à projet s'adresse aux citoyens, associations et organisations qui veulent contribuer, par leur initiative, à une offre de loisirs culturels axée sur la connexion pendant les mois estivaux à Ixelles. Les candidats peuvent travailler autour d'un ou plusieurs des quatre thèmes imposés :

- Égalité et inclusion (connecter les différences)
- Auto-expression et créativité (se connecter par l'expression créative)
- Solitude et isolement (favoriser la connectivité)
- Durabilité et conscience écologique (se connecter sur long terme)

Les connexions sont possibles dans chaque phase du projet (de la préparation au résultat final en passant par l'exécution) et de manières différentes (participation citoyenne, interaction avec le quartier, collaboration, co-création, etc.)

L'initiateur d'un projet sélectionné se voit octroyer une subvention de projet de 2.000,00 euros et optionnellement jusqu'à 400,00 euros pour les frais d'emprunt du matériel pour la mise en œuvre de son projet pour la période du 21 juin jusqu'au 19 septembre 2021 inclus. 15 projets seront honorés. Les projets sélectionnés seront aussi inclus dans la large campagne de communication coordonnée par la Commune autour de *Staycation*.

## CONTEXTE

Cet appel à projet trouve son origine dans la campagne de communication communale menée pour la première fois en été 2020. Sous le nom de *Staycation XL. L'été à Ixelles*, la Commune a voulu donner une visibilité aux associations culturelles et à leurs activités après la fermeture complète du secteur culturel ce printemps-là en raison de la pandémie de COVID-19. Les initiatives estivales des associations culturelles locales ont été regroupées dans un aperçu des offres de loisirs culturels proposés à Ixelles pendant les mois d'été.

Le mot « Staycation » est une contraction des mots anglais « Stay » (rester) et « vacation » (vacances) et induit des vacances dans sa propre région. Vu les circonstances et en raison des restrictions, plus de personnes que d'habitude passeraient leurs mois d'été dans leur propre pays. *Staycation XL. L'été à Ixelles* leur a offert un aperçu



des activités culturelles locales de qualité : 17 initiatives estivales (ateliers, cinémas en plein air, expositions, animations de rue, séances de lecture dans le parc, etc.) de 13 organisations culturelles. Plus de 6.800 personnes ont bénéficié du programme *Staycation XL* pendant la période de la mi-juin à mi-septembre 2020.

## 2. CONDITIONS POUR POSER SA CANDIDATURE

- Le demandeur peut être une **personne physique** ou **morale**
- Le projet est une **initiative culturelle** qui aura lieu à **Ixelles**
- La date de début et de fin se situe **entre le lundi 21 juin et le dimanche 19 septembre 2021**
- L'initiative est destinée aux **habitants et/ou aux visiteurs de la Commune d'Ixelles**
- L'initiative tente de **stimuler la connexion** en se concentrant sur la **participation, la co-création** et / ou **l'interaction avec le quartier/le voisinage**
- L'initiative est **accessible au public** et contribue à une **offre de loisirs estivale**
- L'initiateur s'efforce d'être **accessible** et de communiquer **dans plusieurs langues** (au moins en FR/NL) à propos et pendant l'activité (les activités)
- L'initiative s'aligne sur **au moins un des thèmes suivants** :
  - **Égalité et inclusion** (connecter les différences)
  - **Auto-expression et créativité** (se connecter par l'expression créative)
  - **Solitude et isolement** (favoriser la connectivité)
  - **Durabilité et conscience écologique** (se connecter sur long terme)

L'introduction d'une **candidature valable** doit avoir lieu **au plus tard le 19 avril 2021** à 15:00.

## 3. EVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers de demande seront évalués sur base de 3 critères principaux

CRITÈRE	PART DANS L'ÉVALUATION (100)	DESCRIPTION
Approche thématique	30	La manière dont on répond et réagit au contenu de manière créative et qualitative sur un ou plusieurs des thèmes proposés.
Accent mis sur la connexion	30	La manière dont les groupes cibles sont impliqués dans le processus (participation) et la manière dont l'élaboration/le résultat est partagé/ouvert (accessibilité). L'ouverture du projet aux différentes communautés linguistiques par une communication multilingue sur et au sein du projet est également prise en compte.

Qualité méthodologique	40	Proposer un projet fini, structuré et autonome avec une planification réaliste et une gestion budgétaire responsable par rapport aux résultats qui sont exposés. La manière dont l'initiative tient compte des mesures sanitaires en place et permet d'anticiper leur évolution est également prise en considération.
------------------------	----	--

#### 4. PLANNING ET ASPECTS FINANCIERS GÉNÉRAUX

Le dossier de candidature complété doit être envoyé par mail à [cultuur@elsene.brussels](mailto:cultuur@elsene.brussels) et en deux exemplaires par courrier au Secrétariat communal, 168, chaussée d'Ixelles à 1050 Bruxelles, **au plus tard pour le lundi 19 avril 2021 avant 15:00**. L'enveloppe doit porter la mention « Service de la Culture et de la Vie de Quartier – Staycaton XL ». Plus d'informations sur l'introduction du dossier de candidatures sont disponibles sous la rubrique « PROCEDURES ADMINISTRATIVES ».

Tous les projets des candidats admissibles seront évalués selon les critères d'évaluation préétablis. 15 projets au maximum seront sélectionnés. Chaque projet sélectionné recevra une subvention de projet de 2.000,00 euros pour sa mise en œuvre.

Les initiateurs de projets sélectionnés seront avertis en mai 2021 de leur sélection par le Collège des Bourgmestre et Échevins. Une convention de subvention sera alors conclue.

L'initiateur recevra une enveloppe fermée de 2.000,00 euros pour la mise en œuvre du projet (entre le 21 juin et le 12 septembre 2021). Une avance de 80 % est fournie, les 20 % restants suivent après la justification des frais encourus. En option, du matériel communal peut être emprunté. Dans le cadre de cet appel à projets, des frais d'emprunt de matériel d'un montant maximal de 400,00 euros peuvent être inclus dans la convention de subvention.

Le Règlement Général relatif aux subventions est applicable. Vous trouverez en annexe le règlement relatif aux subventions communales.

#### 5. CRITÈRES D'EXCLUSION

- a. Toute action qui ne serait pas conforme aux règlements et lois communales applicables ;
- b. Tout projet qui n'aura pas lieu sur le territoire d'Ixelles ;
- c. Tout projet qui n'a pas lieu dans les délais prévus ;
- d. Tout demandeur qui a reçu ou recevra une subvention (en numéraire et/ou en non numéraire) de la Commune en 2021 ;
- e. Tout projet impliquant des actions ou des déclarations discriminatoires, racistes ou

xénophobes ;

f. Lorsque le dossier de candidature est incomplet

## 6. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES: UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE MATÉRIEL (EN OPTION)

Si vous envisagez d'implanter votre initiative dans l'espace public (partiellement ou entièrement) et/ou si vous souhaitez emprunter du matériel, vous devez remplir le **formulaire de demande d'organisation d'événements** (voir annexe) et l'ajouter à votre dossier de candidature. En plus de la demande d'utilisation de l'espace public, vous devez également veiller à la sécurité de votre événement par rapport au COVID. Vous pouvez remplir un questionnaire via <https://www.covideventriskmodel.be/> dont le résultat (dans un document PDF) doit être ajouté au dossier de candidature avec le formulaire de demande d'organisation d'événements. Vous trouverez plus d'informations sur <http://www.ixelles.be/site/652-Occupation-occasionnelle-de-la-voie-publique>.

### • UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Les rues et les places qui sont moins centrales et généralement moins fréquentées auront plus de chances d'obtenir une autorisation temporaire d'utilisation que les espaces publics déjà habituellement forts fréquentés. Les conditions sanitaires actuelles, impliquant d'éviter les rassemblements, renforcent ce point d'attention.

### • EMPRUNT DE MATÉRIEL

Les frais pour l'emprunt de matériel sont calculés par la Commune et ne peuvent dépasser 400,00 euros pour cet appel à projets. Un projet sélectionné peut ainsi être soutenu pour un maximum de 400,00 euros en matériel emprunté, en plus du montant fixe de 2.000,00 euros pour l'exécution du projet.

⚠ Avant de soumettre le formulaire de demande d'organisation d'événements, veuillez-vous renseigner sur la faisabilité de votre proposition auprès du Service des Événements, qui accorde l'autorisation d'utiliser temporairement l'espace public et organise également l'emprunt de matériel.

Un projet qui implique l'utilisation temporaire de l'espace public, mais pour lequel l'autorisation d'utiliser l'espace public ne peut être accordée, ne sera pas honoré.

#### Service Événements

E-mail: [events@ixelles.brussels](mailto:events@ixelles.brussels)

Tél: 02 515 67 76

## PROCÉDURE GÉNÉRALE

- a. Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : [cultuur@elsene.brussels](mailto:cultuur@elsene.brussels) et en deux exemplaires par courrier postal au Secrétariat communal, 168, chaussée d'Ixelles à 1050 Bruxelles, **au plus tard le lundi 19 avril 2021 avant 15 heures**. L'enveloppe doit mentionner "Service de la Culture et de la Vie de Quartier - Staycation XL 2021".
  
- b. Le dossier de candidature contient:
  - Le formulaire de candidature daté et signé
  - Si le demandeur est une personne morale: les statuts de la structure.
    - △ Pour une personne morale, seul le représentant légal peut signer. Les mandats expirés dans les statuts représentent un problème courant et rendent le dossier administrativement irrecevable.
  - Le cas échéant : un formulaire de demande dûment rempli pour l'organisation d'événements (relatif à l'utilisation de la voie publique et à l'emprunt de matériel).
  
- c. Traitement des dossiers soumis:
  - Le Service de la Culture et de la Vie de Quartier examine et évalue la conformité des dossiers ;
  - Le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve la sélection du projet ;
  - Toutes les subventions sont soumises à une convention entre la Commune et le bénéficiaire ;
  - Tous les responsables de projet doivent soumettre un rapport d'activité et un rapport financier dans les trois mois suivant la clôture de leur projet ;
  - Les responsables de projet s'engagent à réaliser leur projet en fonction des options retenues.

### 7. Non réalisation du projet

Si le projet n'est pas réalisé en tout ou en partie, les montants non dépensés seront réclamés par la Commune.

### 8. Informations pratiques

**Les vendredi 26 mars 2021 de 12 h 30 à 14 h et mardi 30 mars 2021 de 17 h à 18 h 30**, le Service de la culture et de la Vie de Quartier organisera une séance d'information sur l'appel à projets *Staycation* par vidéoconférence. Une inscription préalable est demandée via [cultuur@elsene.brussels](mailto:cultuur@elsene.brussels). Vous recevrez ensuite un lien vers la plateforme de rencontre numérique.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

#### **Service de la Culture et de la Vie de Quartier**

M. Jens Dupon (Coordinateur de la politique culturelle)

E-mail: [jens.dupon@elsene.brussels](mailto:jens.dupon@elsene.brussels)

Tél: 02/515.64.76

Mme Delphine Cugnon (Cheffe de Service)

E-mail: [delphine.cugnon@ixelles.brussels](mailto:delphine.cugnon@ixelles.brussels)

Tél: 02/515.64.00

#### **9. ANNEXES**

- Formulaire de candidature pour l'appel à projet *Staycation XL. Rester connecté pendant l'été à Ixelles*
- Formulaire de demande d'organisation d'événements (pour l'utilisation de la voie publique et / ou l'emprunt de matériel)
- Règlement relatif aux subventions (Commune d'Ixelles)